



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 16 NOVEMBRE 2023

DELIBERATION 2023.62 – AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES INSTALLATIONS SPORTIVES DE LA CALI

Effectif du Conseil	29	Date de convocation	9 NOVEMBRE 2023
Conseillers en exercice	29	Date de la séance	16 NOVEMBRE 2023
Conseillers présents	21	Heure de la séance	19H00
Nombre de votants	28	Lieu de la séance	Salle du Conseil Municipal
Quorum	15	Président de séance	Laurent de LAUNAY
Procurations	7	Secrétaire de séance	Clément MEZERGUE – Conseiller

MEMBRES DU CONSEIL	PRESENTS	EXCUSES	ABSENTS	POUVOIR A
DE LAUNAY Laurent	X			
NABET-GIRARD Brigitte, Adjointe	X			
DUBREUIL Thierry, Adjoint		X		Serge FLAHAUT
FLOIRAT-RATTE Delphine, Adjointe	X			
BOUEY Gilles, Adjoint	X			
COMBIER Audrey, Adjointe	X			
MASSY Joel, Adjoint	X			
GLIZE Caroline, Adjointe		X		Laurent de LAUNAY
FLAHAUT Serge, adjoint	X			
CARO Chantal, CM	X			
GIRARD Philippe, CM		X		Brigitte NABET-GIRARD
SARRAZIN Anne-Marie, CM	X			
PRUVOST Gilles, CM	X			
BEAUCHENE Natacha CM	X			
DIRHEIMER Thierry, CM		X		Gilles BOUEY
CLAVIER Yannick CM	X			
EMERIAU Régis, CM	X			
LARGOUET Karyn, CM	X			
GANNE Arnaud, CM	X			
BRARD Philippe, CM	X			
GUIRIEC Marilyn, CM		X		Delphine FLOIRAT
VIDORRETA Virginie, CM	X			
MEZERGUE Clément, CM	X			
VEYSSIERE André, CM	X			
FONTAINE Aline, CM		X		Marc BOISSEAU
CARRERE Sophie, CM	X			
MALVILLE Frédéric, CM		X		Sophie CARRERE
BOISSEAU Marc, CM	X			
FAGEOLLE PIQUER Ludivine-Grâce CM			X	



Délibération 2023.62

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES INSTALLATIONS
SPORTIVES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU LIBOURNAIS
(CALI)**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la CALI met à disposition le terrain football synthétique d'Arveyres aux communes d'Izon et de Vayres au bénéfice du Football Club du Mascaret.

Considérant que cette mise à disposition est consentie aux termes d'une convention conclue entre la CALI et chaque commune ;

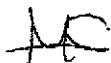
Considérant que cette convention fixe les modalités et obligations de chacune des parties qui les a acceptés ;

Il est donc proposé au Conseil Municipal de valider et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec la Communauté d'Agglomération du libournais (CALI) et la commune de Vayres ;

Le Conseil municipal, après avoir entendu le rapport de présentation de Monsieur Gilles BOUEY, adjoint au Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, 28 Pour, 0 contre, 0 Abstention,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de mise à disposition du terrain synthétique d'Arveyres.

Publiée le
Le Secrétaire de séance,



Clément MEZERGUE

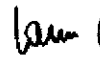
Le Maire,

- certifié sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur les panneaux extérieurs des mairies des communes membres ;

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.



Fait à Izon, le 16 novembre 2023
Le Maire,



Laurent de LAUNAY.